

République Française
 Département LOIRET
 Commune de Quiers-sur-Bezone

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 27 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezone s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAVANEAU Philippe, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/12/2025.

Présents : M. CHAVANEAU Philippe, Adjoint, M. ROUX Michel, Mme ARCHENAUULT Pascale, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. LEBRUN Patrick, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard, Mme GOUVERNAYRE Magali

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
 Le : 08/12/2025
 Et
 Publication ou notification du :

Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. JOBET Yohan, Mme RIVERT Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme GOUVERNAYRE Magali

2025_027 – TARIFS LOCATION SALLE 2026

Au vu de la construction de la nouvelle salle, des tarifs de location sont proposés comme suit au conseil :

		Habitants (1 fois/an)	Hors habitants
Week-end	Forfait WE (vendredi 16h au lundi 9h)	250.00 €	500.00 €
	Forfait chauffage WE (du samedi au dimanche)	100.00 €	100.00 €
½ journée semaine	Forfait après-midi (14h-17h) chauffage inclus	60.00 €	120.00 €
Jour en semaine	Forfait 1 jour (de 9h à 16h)	100.00 €	200.00 €
	Forfait chauffage 1 jour	50.00 €	50.00 €
Forfait 2 jours en semaine (si pas de location week-end et pas le mercredi)	Forfait 2 jours (de 9h à 15h N+1)	200.00 €	400.00 €
	Forfait chauffage 2 jours	100.00 €	100.00 €
Associations quiersoises		Gratuit	-
Associations ancien canton Bellegarde * Forfait chauffage		50.00 €	50.00 €

Associations hors canton Bellegarde	Autorisation donnée par le Maire, si location autorisée, une participation financière pourra être demandée en fonction du type d'évènement.		
	Forfait ménage	150.00 €	150.00 €
	Forfait location scène (maxi 24 m ²)	100.00 €	100.00 €

Caution salle : 1 000 € (empreinte TPE)

Caution ménage (si ménage non fait) : 150 € (empreinte TPE)

Après avoir entendu ces tarifs, le conseil municipal :

- Annule les tarifs précédents, (ancienne salle)
- Approuve les tarifs ci-dessus,
- Dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} avril 2026 et seront révisés si besoin une fois par an,
- Dit que ces nouveaux tarifs seront transmis à la Trésorerie
- Dit que les cautions seront retenues au moyen d'un TPE (empreintes)
- Dit que les paiements de location de salle se feront uniquement par carte bancaire ou en espèces.
- Dit que ces tarifs seront intégrés à la régie de recettes PRODUITS DIVERS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2025
Le Maire
Yohan JOBET

